

## **COMMUNIQUE**

L'association départementale pour l'**IN**formation, la **DE**fense des **CO**nsommateurs **Salariés CGT**, dans le cadre de ses missions, milite pour le droit au développement durable permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Pour cela l'**INDECOSA-CGT 18** agit avec d'autres pour :

- ☞ la satisfaction des besoins humains et l'épanouissement des êtres humains ;
- ☞ des réponses aux enjeux environnementaux et au défi que représente la lutte contre le réchauffement climatique ;
- ☞ des réponses aux enjeux de santé au travail et de qualité de vie pour les salariés et leurs familles ;
- ☞ l'exigence de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Interpellée sur la question **de l'épandage de boues d'épuration, sur une superficie de 5000 ha dans 25 communes du pays fort du département du Cher**, provenant de la région parisienne et issues de la station d'épuration d'Achères dans le département des Yvelines, l'association départementale **INDECOSA-CGT 18** exige que soit appliqué sans retard, dans les circonstances présentes, **le principe de prévention et de précaution**.

En effet, en l'état actuel du débat et des éléments publics connus, les analyses effectuées sur ces boues d'épuration révèlent des présences d'éléments nocifs avec leurs incontestables conséquences pour la santé des populations concernées.

Par ailleurs, cet épandage de boues réparties sur des superficies magistrales de terrains ciblés, représente **un danger réel pour l'EAU, qui est un bien vital, accessible de droit à tout être humain**. A ce titre, et pour répondre aux exigences de qualité de la ressource et aux besoins de la population, actuels et à venir, l'eau doit être soustraite aux logiques de marché. Elle impose par ailleurs une vigilance accrue sur les phénomènes de pollutions d'origine industrielle ou agricole faisant porter des graves risques sur la santé des populations.

Face aux dangers potentiels en matière de risque sanitaire aujourd'hui et pour les générations à venir, l'association **INDECOSA-CGT 18 exige que les Pouvoirs Publics décrètent l'application du principe de prévention et de précaution et qu'à ce titre n'autorisent pas**, ni sur les 25 communes du pays fort du Berry, ni ailleurs, **l'épandage de boues d'épuration**, quelque soit leurs origines géographiques.